

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée;
- condamner l'EUIPO aux dépens, y compris ceux exposés au cours de la procédure de recours.

Moyen invoqué

- Violation de l'article 7, paragraphe 1, point b), du règlement n° 207/2009.

Recours introduit le 10 août 2016 — sheepworld/EUIPO (Bester Papa)**(Affaire T-451/16)**

(2016/C 364/28)

*Langue de la procédure: l'allemand***Parties**

Partie requérante: sheepworld (Ursensollen, Allemagne) (représentant: S. von Rüden, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Marque litigieuse concernée: Marque de l'Union européenne verbale «Bester Papa» — Demande d'enregistrement n° 14 169 213

Décision attaquée: Décision de la quatrième chambre de recours de l'EUIPO du 26 mai 2016 dans l'affaire R 94/2016-4

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée;
- condamner l'EUIPO aux dépens, y compris ceux exposés au cours de la procédure de recours.

Moyen invoqué

- Violation de l'article 7, paragraphe 1, point b), du règlement n° 207/2009.

Recours introduit le 10 août 2016 — sheepworld/EUIPO (Beste Frendin)**(Affaire T-452/16)**

(2016/C 364/29)

*Langue de la procédure: l'allemand***Parties**

Partie requérante: sheepworld (Ursensollen, Allemagne) (représentant: S. von Rüden, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)